

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 04 07 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M. GARNIER
M. AUBERT
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD
M. PERRUDIN
Mme QUEMENER
Mme MAUGAIS

Date de convocation : 27/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 25

Quorum réuni

Étaient excusés :

M^{me} LE GALL, qui a donné pouvoir à M^{me} LOCHOU-REGNARD.
M^{me} CABANIS, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE.
M^{me} MASSART, qui a donné pouvoir à M. PHILOUX.
M^{me} BOISNARD, qui a donné pouvoir à M. AUBERT.
M. MOKHTARI, qui a donné pouvoir à M. BOUFFORT.
M^{me} BRICE, qui a donné pouvoir à M. ROUAULT.
Mme QUEMENER, qui a donné pouvoir à M. CAILLARD jusqu'à 20h40.
M. GAISLIN, qui a donné pouvoir à M^{me} SIMONESSA.

Secrétaire de séance :

M. Ludovic CORVOL



22/01 - Commission consultative des services publics locaux - Désignation des membres – Mise à jour

Le rapporteur,

- ☛ rappelle qu'en vertu de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 10 000 habitants « créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie doté de l'autonomie financière ».

Cette commission, présidée par le Maire, ou son représentant, comprend des membres du conseil municipal, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et, depuis la loi n°2022-217 du 21 février 2022, « **des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant** ».

- ☛ informe que la délibération de la désignation des membres de la commission est nécessaire du fait d'une part, de nouvelles désignations qui ont eu lieu au sein des membres du conseil municipal et d'autre part, pour se mettre en conformité avec le nouvel article L.1413-1 du CGCT.
- ☛ présente à la commission les membres du conseil municipal qui devront faire partie de cette commission (5 titulaires – 5 suppléants).

TITULAIRES

- Mme LEFBVRE BERTIN Nathalie
- M. BOUFFORT Bertrand
- M. CHAIZE Alain
- M. LEMARCHAND Julien
- Mme SIMONESSA Ingrid

SUPPLÉANTS

- Mme MAUGEAIS Delphine
- Mme LEVENÉ Anne Kristell
- M. PHILOUX Pascal
- Mme CABANIS Florence
- M. GAISLIN Hugues

- ☛ rappelle qu'à ce jour, les membres du collège, sont des représentants d'associations :
 - Mme AUBREE Gisèle : Club « Amicale des loisirs pacéens »,
 - Mme BABOU Colette : Chênes de Vergéal,
 - M. SCATTON Philippe : MJC de Pacé.
- ☛ propose à la commission de maintenir ces trois membres déjà désignés en tant que représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1413-1 ;

Vu la délibération n° 02/22 du 19 mai 2014 portant création de la commission consultative des services publics locaux de Pacé ;

Vu la délibération n° 20/01 du 21 mars 2023 installant Mme Maugeais Delphine ;

Vu la délibération n° 21/01 du 09 mai 2023 installant M. Gaislin Hugues ;

Considérant la nécessité de modifier la composition du collège des élus suite aux nouvelles installations ;

Considérant la nécessité de nommer des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux au regard du nouvel article L.1413-1 du CGCT.

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

que la commission sera composée des membres suivants pour le collège des élus :

TITULAIRES

- Mme LEFBVRE BERTIN Nathalie
- M. BOUFFORT Bertrand
- M. CHAIZE Alain
- M. LEMARCHAND Julien
- Mme SIMONESSA Ingrid

SUPPLÉANTS

- Mme MAUGEAIS Delphine
- Mme LEVENÉ Anne Kristell
- M. PHILOUX Pascal
- Mme CABANIS Florence
- M. GAISLIN Hugues

DÉCIDE :

que la commission sera composée des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux suivants :

- Mme AUBREE : Club « Amicale des loisirs pacéens »
- Mme BABOU : Chênes de Vergéal
- M. SCATTON : MJC

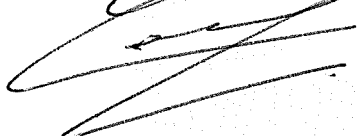
VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 26 élus présents.

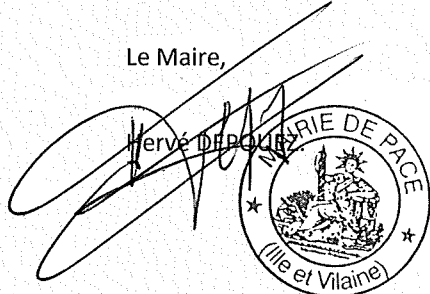
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Ludovic CORVOL.



Le Maire,



Hervé DUBOIS

